

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kassandra-couture-ejmbeauceville-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/181838b4008784dae6b16dd0>

Date d'obtention : 2026-03-12 19:26:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle a pour but d'encadrer tous les acteurs (victimes, témoins, instigateurs) dans la démarche.
Qu'elle a pour but d'uniformiser et d'accélérer les interventions en plus de sécuriser/guider les intervenants dans celles-ci.

Qu'elle permettra de limiter la diffusion et/ou la propagation des images et qu'elle supprimera la consultation des images par un adulte.

Cela permet aussi de conscientiser les instigateurs de leurs gestes et de la gravité de ceux-ci.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le cas échéant, je me sentirai assurément plus confiante de gérer ce genre de situation délicate. Je saurai quelles sont les étapes à suivre et comment efficacement confisquer un appareil sujet à contenir du matériel de pornographie juvénile. Je saurai aussi le moment idéal pour contacter la police, si le besoin est là.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je m'assurerai de demeurer dans l'accueil et jamais dans le jugement.

Je m'assurerai de suivre les questions du formulaire afin d'assurer l'authenticité du témoignage et des informations reçues.

Je m'assurerai de confisquer tout appareil électronique suspect de contenir du matériel pornographique juvénile.

Je m'assurerai de ne jamais consulter les images problématiques, qui sont à l'origine de la situation.

Je m'assurerai de contacter la police si je juge qu'il s'agit d'un acte de nature malveillante.